

LE

REFLET

REVUE D'INFORMATION REGROUPANT TOUS LES ORGANISMES DE SAINT-LIBOIRE



# SAINT-LIBOIRE EN FÊTE

Samedi 21 juin  
2025

VOLUME 43 - NUMÉRO 04  
MAI 2025

Le prochain Reflet sera  
disponible le 18 juin 2025



Saint-Liboire



Saint-Liboire

[WWW.ST-LIBOIRE.CA](http://WWW.ST-LIBOIRE.CA)

À la mairie

Conseil  
municipal

La Municipalité tient à vous aviser qu'elle ne se tient pas responsable des erreurs pouvant s'être glissées dans des textes reçus en format pdf qui lui sont fournis par nos organismes, comités et/ou associations externes.



**Maire - Yves Winter**



**P.#1 Marie-Josée Deaudelin**



**P.#2 Jean-François Chagnon**



**P.#3 Claude Vadnais**



**P.#4 Yves Taillon**



**P.#5 Serge Desjardins**



**P.#6 Martine Bachand**



**SÉANCE DU CONSEIL  
DEUXIÈME MARDI  
DE CHAQUE MOIS,  
19H, SAUF EXCEPTION**

# Coordonnées de la municipalité

## Hôtel de ville :

151, rue Gabriel, suite 102, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0  
Tél : 450-793-2811 - Courriel : [reception@st-liboire.ca](mailto:reception@st-liboire.ca)  
Site internet : [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca)

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 8h à 12h et de 13h à 16h  
Vendredi Fermé

Urgence travaux publics **450-278-2811**

# Bibliothèque municipale

Téléphone : 450-793-4751

Commis à la bibliothèque : Julie Girouard

## Heures d'ouverture

Lundi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 18h30 à 20h30  
Mardi : 8h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30  
Mercredi : 10h00 à 12h00 - 13h00 à 16h00 - 19h00 à 20h30  
Samedi (1er de chaque mois, sept à juin) : 9h30 à 11h30  
<http://www.reseaubiblioduquebec.qc.ca/fr>

# Loisirs de St-Liboire inc

Téléphone : 450-793-4825

Site internet : [www.loisirsdestliboire.ca](http://www.loisirsdestliboire.ca)

Ligne info aréna Sogetel : 450-793-4688

## Heures d'ouverture

Lundi au jeudi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h00



Saint-Liboire

[WWW.ST-LIBOIRE.CA](http://WWW.ST-LIBOIRE.CA)

# Services municipaux

## Alain St-Vincent-Rioux

Directeur général et Greffier  
Trésorier

## Alexandre Lamarche

Inspecteur en bâtiment et en  
environnement

## Guyline Bilodeau

Agente à la comptabilité

## Stefany Bunel

Adjointe administrative

## Alexandra Duquette

Adjointe administrative

## Sylvain Laplante

Directeur général adjoint

## Karl Pelchat

Employé de voirie & traitement des  
eaux

## Jonathan Avard

Employé de voirie

## Mathieu Grégoire

Employé de voirie

## Jean-François Demers

Directeur incendie

## Serge Desjardins

Service de premiers répondants



# Saint-Liboire

## AVIS PUBLIC - Modification du Calendrier 2025

### Séances du Conseil Municipal de Saint-Liboire

Conformément à l'article 148 du Code municipal, voici la liste des dates prévues pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal de Saint-Liboire, pour l'année 2025. Ces séances débuteront à 19 h. Toutes les séances se tiendront à la Salle du Conseil de l'hôtel de ville, située au 151, rue Gabriel, suite 102, à Saint-Liboire. Le Conseil peut modifier ce calendrier au cours de l'année. La population en sera alors avisée par l'envoi d'un nouvel avis public.

**Le mardi 3 juin 2025**

**Le mercredi 2 juillet 2025**

**Le mardi 5 août 2025**

**Le mardi 2 septembre 2025**

**Le mercredi 1er octobre 2025**

**Le mardi 11 novembre 2025**

**Le mardi 2 décembre 2025**

Donné à Saint-Liboire, ce 13 mai 2025.

Sylvain Laplante

Directeur général adjoint et greffier-trésorier adjoint

# La vie à Saint-Liboire

## MAI 2025

Mardi le 27 mai - Bingo Fadoq - 13h30 - Salle Jean XXIII - 21, place Mauriac

## JUIN 2025

Mardi le 3 juin - Cartes, billard et jeux divers - 13h30 - Salle Jean XXIII - 21, place Mauriac

Mardi le 10 juin - Bingo Fadoq - 13h30 - Salle Jean XXIII - 21, place Mauriac

Samedi le 21 juin - Saint-Liboire en fête

Mardi le 24 juin - Fête national du Québec - Bureau municipal fermé

NOTRE CAMPAGNE  
UN MILIEU DE VIE  
À PARTAGER



Saison agricole en cours  
● Redoublons de prudence sur nos routes !  
Machinerie lente et large en circulation  
Gardez vos distances  
Soyez patients et vigilants  
Partageons la route en toute sécurité  
☞ La sécurité, c'est l'affaire de tous !



Saint-Liboire

**Travaux  
nécessitant un  
permis ou  
certificat  
d'autorisation**



**Construction**



**Rénovation**



**Installation  
septique/puits**



**Abattage d'arbres**



**Piscine**



**Changement  
d'usage**

**Informez-vous au 450-793-2811 p.2323 ou à [inspecteur@st-liboire.ca](mailto:inspecteur@st-liboire.ca)**

**Prendre note que l'inspecteur sera en  
vacances du 30 juin au 7 juillet 2025.**



gouvernement



# Pour limiter l'accès des jeunes enfants, des règles s'appliquent à toutes les piscines résidentielles extérieures

## RÈGLEMENT SUR LA SÉCURITÉ DES PISCINES RÉSIDENIELLES DOCUMENT-SYNTHÈSE RÉSUMANT LES NORMES DU RÉGLEMENT À L'INTENTION DES CITOYENNES ET DES CITOYENS

### CONTEXTE

Les piscines résidentielles, qu'elles soient hors terre, creusées ou même démontables, constituent un risque important de noyade chez les jeunes enfants, particulièrement lorsqu'ils échappent à la supervision d'un adulte et que les installations ne sont pas adéquatement sécurisées.

Adopté en 2010, le *Règlement sur la sécurité des piscines résidentielles* vise essentiellement à contrôler l'accès des jeunes enfants aux piscines résidentielles par des mesures simples telles que l'installation d'une enceinte munie d'une porte de sécurité.

Le présent document présente en un coup d'œil les exigences applicables aux piscines résidentielles en vertu du *Règlement*. Pour en savoir plus sur de la réglementation, consultez la [page Web](#) du MAMH.

Il est à noter que les municipalités sont responsables de l'application du *Règlement* et qu'un permis municipal est exigé pour les travaux suivants :

- construire, installer ou remplacer une piscine;
- installer un plongeur;
- construire une enceinte, une plateforme ou une terrasse ouvrant sur une piscine.

Par ailleurs, les municipalités peuvent adopter des règles plus sévères que celles contenues dans le *Règlement*.

Les propriétaires ou les futurs acheteurs doivent donc se renseigner auprès de leur administration municipale pour connaître précisément les règles applicables.

### PISCINES VISÉES

Le *Règlement* s'applique à toutes les piscines résidentielles extérieures pouvant contenir 60 cm d'eau ou plus, qu'elles soient creusées, semi-creusées, hors-terre ou démontables (gonflables ou autres).

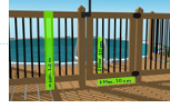
Le *Règlement* ne s'applique pas :

- aux spas, à l'exception de ceux qui peuvent contenir plus de 2 000 litres d'eau;
- aux plans d'eau naturels;
- aux jardins d'eau et autres bassins décoratifs qui ne sont pas destinés à la baignade.

### RÈGLES RELATIVES AUX ENCEINTES

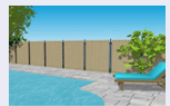
Lorsqu'une enceinte doit être installée, celle-ci doit toujours respecter les caractéristiques suivantes :

- avoir une hauteur minimale de 1,2 m;
- empêcher le passage d'une balle de 10 cm de diamètre (ex. : entre les barreaux ou entre le sol et le bas de l'enceinte);
- ne pas être conçue de manière à pouvoir être escaladée facilement.



Si l'enceinte est une clôture en mailles de chaîne, les mailles doivent mesurer 30 mm ou moins. Sinon, des lattes doivent être insérées dans les mailles.

Cette exigence s'applique seulement aux clôtures en mailles de chaîne installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une clôture acquise avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installée au plus tard le 30 septembre 2021, est aussi exemptée de cette exigence.



Le mur d'un bâtiment (maison, garage) peut faire partie d'une enceinte. Toutefois, la partie du mur qui sert d'enceinte doit respecter les caractéristiques suivantes :

- ne pas avoir de porte permettant d'accéder directement à la piscine. Au besoin, il est possible d'installer une enceinte autour de la porte;
- ne pas avoir de fenêtres situées à moins de 3 m du sol, sauf si leur ouverture est limitée de manière à ne pas laisser passer une balle de plus de 10 cm.
- Il importe de vérifier auprès de votre municipalité si sa réglementation permet l'installation de mécanismes limitant l'ouverture des fenêtres.



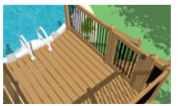
### RÈGLES RELATIVES AUX PORTES DES ENCEINTES

Toute porte d'une enceinte doit respecter les mêmes caractéristiques que l'enceinte décrites précédemment.

De plus, elle doit toujours se refermer et se verrouiller automatiquement.

Le dispositif de sécurité passif (loquet) peut être installé à deux endroits :

- du côté intérieur de l'enceinte, dans la partie supérieure de la porte;
- du côté extérieur de l'enceinte, à au moins 1,5 m de hauteur.



© Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, avril 2023



### CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE CREUSÉE OU SEMI-CREUSÉE

Une piscine creusée ou semi-creusée doit toujours être entourée d'une enceinte.



### APPAREILS DE FONCTIONNEMENT DE LA PISCINE

Le filtreur et tout autre appareil de fonctionnement doivent être installés de manière à ne pas pouvoir être utilisés pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine, soit :

- à plus de 1 m de la paroi de la piscine ou de l'enceinte (lorsqu'installé à l'extérieur de l'enceinte);

Les appareils peuvent être situés à moins de 1 m s'ils sont installés :

- à l'intérieur d'une enceinte;
- sous une structure d'au moins 1,2 m de haut qui ne peut être facilement escaladée et qui empêche l'accès à la piscine ou à l'enceinte à partir des appareils (par ex. : sous un patio);
- dans une remise.



### CONTRÔLE DE L'ACCÈS – PISCINE HORS TERRE OU DÉMONTABLE

Les piscines suivantes doivent être entourées d'une enceinte :

- une piscine hors terre dont la paroi est de moins de 1,2 m de hauteur;
- une piscine démontable dont la paroi est de moins de 1,4 m de hauteur.

Dans les autres cas, il n'est pas requis d'entourer la piscine d'une enceinte. Toutefois, l'accès à une piscine qui n'est pas entourée d'une enceinte doit se faire de l'une des manières suivantes :

- au moyen d'une échelle amovible munie d'une portière de sécurité qui se referme et se verrouille automatiquement;
- à partir d'une plateforme dont l'accès est sécurisé au moyen d'une enceinte;
- à partir d'une terrasse rattachée à la résidence, à la condition que la partie de la terrasse ouvrant sur la piscine soit sécurisée au moyen d'une enceinte.



### AMÉNAGEMENTS AUX ABORDS D'UNE ENCEINTE OU D'UNE PISCINE

Une bande de dégagement de 1 m doit être maintenue aux abords de l'extérieur d'une enceinte ou de la paroi d'une piscine, lorsque celle-ci n'est pas entourée d'une enceinte :

- aucune structure ou aucun équipement fixe susceptible d'être utilisé pour grimper par-dessus l'enceinte ou la paroi de la piscine ne peut se trouver à l'intérieur de cette bande (par ex. : mur de soutènement, module de jeux pour enfant);
- Cette exigence ne s'applique pas aux équipements mobiles, tels les meubles de jardin et les outils, ni aux arbres. Il est toutefois recommandé d'éviter de laisser de tels équipements à trop grande proximité de la piscine ou de l'enceinte et de tailler les branches pouvant présenter un risque.



Aucune fenêtre d'un bâtiment ne doit être située à l'intérieur de cette bande de 1 m, sauf si cette fenêtre :

- est située à au moins 3 m du sol ou;
- a une ouverture limitée de manière à ne pas permettre le passage d'une balle de plus de 10 cm.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux enceintes installées depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou une enceinte acquises avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installées au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptées de cette exigence.

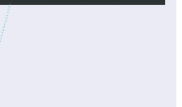
### PISCINE DOTÉE D'UN PLONGEUR

Une piscine munie d'un plongeur doit être installée conformément à la norme BNQ 9461-100 en vigueur au moment de l'installation. Cette norme précise les caractéristiques dimensionnelles et géométriques de l'enveloppe d'eau minimale nécessaires pour offrir un environnement sécuritaire pour la pratique du plongeur dans une piscine résidentielle.

Pour connaître l'ensemble des exigences applicables, il importe de se référer directement au document normatif complet de la norme BNQ 9461-100. Celui-ci peut être obtenu gratuitement sur le [site du Bureau de normalisation du Québec](#).

Les propriétaires devraient s'adresser à un professionnel pour s'assurer du respect de la norme. Celle-ci exige d'ailleurs que des plans d'implantation et de construction soient préparés pour toute piscine résidentielle dotée d'un plongeur.

Cette exigence s'applique seulement aux piscines et aux plongeurs installés depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2021. Par ailleurs, une piscine ou un plongeur acquis avant le 1<sup>er</sup> juillet 2021, mais installés au plus tard le 30 septembre 2021, sont aussi exemptés de cette exigence.



La reproduction des textes et des visuels sur la sécurité des piscines résidentielles est autorisée à des fins d'information, à condition d'en mentionner la source (Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation). Toute autre utilisation doit faire l'objet d'une autorisation du gouvernement du Québec, qui détient les droits exclusifs de propriété intellectuelle sur ce document. Cette autorisation peut être obtenue en formulant une demande au guichet central du Service de la gestion des droits d'auteur des Publications du Québec à l'aide d'un formulaire en ligne accessible à l'adresse suivante : <http://www.droit.auteur.gouv.qc.ca/autorisation.php>, ou en écrivant à : [droit.auteur@servicesquebec.gouv.qc.ca](mailto:droit.auteur@servicesquebec.gouv.qc.ca)

**Le Règlement s'applique à toutes les piscines, peu importe leur date de mise en place. Les propriétaires d'une piscine installée avant le 1<sup>er</sup> novembre 2010, et qui bénéficiaient auparavant d'une exemption, ont jusqu'au 30 septembre 2025 pour mettre aux normes leurs installations. Toutes les autres doivent déjà être conformes aux règles.**

# Prêt pour la vidange de votre installation septique?



## Dégagez les couvercles

15 cm (6 pouces)  
autour et en profondeur



## Maintenez votre dossier à jour

En nous communiquant tout  
changement :

de coordonnées téléphoniques  
de propriétaire  
d'installation septique

## Pour les installations sous un balcon, un patio ou un agrandissement

Un dégagement d'une hauteur  
minimale de 1,2 mètres (4 pieds)  
est nécessaire pour manipuler les  
couvercles

Pour d'autres conseils de préparation des lieux  
afin d'éviter des frais de déplacements inutiles :

[www.riam.quebec](http://www.riam.quebec)  
450 774-2350



# BIBLIO

---

## SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



### Nouvelles acquisitions

#### **Romans adulte**

Les enfants du large / Tangvald, Virginia

La dèche / Gagnon, Akim

Romance en mission / Verilli, Sandra

Ici et maintenant / Moriarty, Liane

#### **Documentaires adulte**

De la graine à la table : trucs de jardinage et recettes du terroir / Laverdière, Marthe

6 ingrédients, toujours 2 repas / Philippon, Julie

Collations protéinées et gourmandes avec Caty / Boudreau, Benoît

#### **Bande dessinée**

Les Roux. 1, Une arrivée spéciale spatiale / DeMuy, Yvan

Louca. 11, La coupe du Griffon / Dequier, Bruno

#### **Albums**

Joyeux anniversaire, Claudette ! / Lanthier, Annie

Le dragon et son bouclier / Ouellet, Catherine

Une vraie poule mouillée! / Joyce, Melanie

La petite poule noire : une histoire / Schlossmacher, Martina

J'ai très très envie de faire un prout / Newson, Karl

J'ai très très envie de faire caca / Newson, Karl

Lapin recherché / Royer, Julie

Après la pluie vient l'éléphant / Royer, Julie





Troc aux plantes : échangez, récupérez,  
sans rien déboursier !



*pour la deuxième année !*  
*En mai et juin*

Vous avez des semis, des plantes, des boutures en surplus? Apportez vos excédents à la bibliothèque et vous pourrez repartir avec de nouvelles plantes pour votre plaisir.

C'est l'occasion de partager vos trésors avec d'autres jardiniers passionnés !

Nos partenaires:





Jardi-Boire

# ENEZ NOUS AIDER!

## Ouverture du Jardin-École

Nous vous invitons à venir au jardin de la rue Rodier  
le dimanche **8 juin de 9h30 à 12h00.**

Nous ferons l'ouverture du terrain et préparerons le sol. Nous planterons également quelques plants.

La grosse saison du comité Jardi-Boire est bien entamée. En effet, les activités éducatives avec les groupes de l'école Henri-Bachand ont repris depuis le mois d'avril. Grâce au comité, les jeunes ont ou vont semer, transplanter, entretenir et goûter à divers plants. Une partie des cultures se fait dans les bacs potagers offerts par la municipalité, mais la majorité des plants sont destinés au Jardin-École de la rue Rodier. Le but du Jardi-Boire est de sensibiliser les jeunes à l'agriculture locale et les encourager à avoir une saine alimentation.

Nous vous invitons également à aimer et à suivre notre page Facebook.

<https://www.facebook.com/JardiBoire>

Au plaisir de vous rencontrer au jardin,

Le comité bénévole du Jardi-Boire



## Travailler dans la construction : les compétences à développer

---



Vous envisagez une carrière dans le domaine de la construction? Au Québec, ce secteur embauche chaque année des milliers de travailleurs. Toutefois, pour y réussir, il est essentiel de développer certaines compétences clés.

Tout d'abord, une bonne condition physique est requise. Sur les chantiers, vous serez amené à soulever des charges lourdes, à travailler en hauteur et à évoluer dans des conditions climatiques parfois difficiles. L'endurance, la coordination et la vigilance sont donc indispensables.

Les compétences techniques sont également fondamentales. Vous devrez apprendre à utiliser des outils spécialisés, à lire des plans, à suivre des directives précises et à respecter les normes de qualité et de sécurité. Pour cela, plusieurs formations professionnelles sont offertes au Québec. Parmi elles, les DEP en charpenterie-menuiserie, plomberie-chauffage, plâtrage ou briquetage-maçonnerie, sont des exemples de formations enseignées à l'École professionnelle de Saint-Hyacinthe. Pour découvrir l'ensemble des programmes offerts, nous vous invitons à consulter leur site Web.

Le travail d'équipe est omniprésent dans ce domaine. La communication, l'entraide et le respect entre collègues sont essentiels pour assurer le bon déroulement des travaux. Si vous aimez les défis concrets, le travail manuel et la fierté de participer à la réalisation de projets durables, la construction pourrait être le choix de carrière idéal.

Cet article vous amène à vouloir en savoir plus sur ce domaine? Vous pouvez faire appel aux services d'une conseillère en information scolaire et professionnelle gratuitement grâce à SARCA Mobile. Audrey peut se rendre au bureau municipal de votre municipalité afin d'explorer votre projet scolaire ou professionnel. Communiquez directement avec elle.

### **Audrey Gatineau**

Conseillère en information scolaire  
& professionnelle

[audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca](mailto:audrey.gatineau@cssh.gouv.qc.ca)  
450 773-8401, poste 6731



# Fadoq de Saint-Liboire



Les activités intérieures à 13h30, au centre communautaire Jean XXIII

Le 27 mai : Bingo de la Fadoq

Le 3 juin : Cartes, billard et jeux divers

Le 10 juin : Bingo de la Fadoq

Note : Les activités intérieures débuteront le 16 septembre.

## Participation à Saint-Liboire en fête

Le 21 juin, la Fadoq participera à Saint-Liboire en fête. À 14h00, toutes les personnes pourront participer au Bingo de la Fadoq!

## Mise en forme

À tous les mardis, à 9h30, vous pouvez rejoindre le groupe pour une marche dans les rues de notre beau village. Bienvenue à toutes et tous! L'activité est gratuite.

## Dîner-anniversaire

Le 19 juin : Restaurant Eggsquis

Les membres recevront un appel.

## Formation informatique

Ce service vous sera de nouveau offert à compter du 15 septembre.

## Pétanque 2025

La saison a débuté le 12 mai et se terminera le 15 septembre par un souper-reconnaissance. Il y a déjà 56 personnes inscrites. Ces rencontres sont amicales. Les frais pour la saison sont de 25\$. Pour informations : Denise au 450-793-2396

## Dates à placer à votre agenda

Le 21 juin, à 13h00: activités présentées lors de Saint-Liboire en fête

Le 16 août, à 11h30, au parc des bénévoles : le dîner de l'amitié suivi de la pétanque

Le 30 novembre, à 11h30: dîner de Noël

## Assemblée générale annuelle

Le 22 avril quarante-quatre personnes participaient à l'assemblée générale. Un buffet fut servi aux participants. À cette assemblée furent réélus : Gérald Miron, Denise Heine et Christiane Lauzon. Pour remplacer Suzanne Nadeau qui ne désirait pas renouveler son mandat, Christiane Blais a été choisie. Mille mercis à Suzanne qui a offert plus de 20 ans au CA Fadoq Saint-Liboire! Nous savons que nous pourrions toujours compter sur toi. Merci Suzanne! Félicitations à Gérald qui accepte un nouveau mandat comme président de la Fadoq Saint-Liboire!

## Votre comité :

Gérald Miron, Nicole Cornellier, Denise Heine, Mirelle Brodeur, Christiane Blais, Denise Dansereau et Christiane Lauzon



## Le comité des aînés de Saint-Liboire

### Les activités intérieures à 19h00 au centre communautaire Jean XXIII

Le 13 juin \* : Jeu de poches et remue-méninges + surprise aux messieurs

Note : le 3<sup>e</sup> vendredi, 20 juin, la salle est réservée pour Saint-Liboire en fête

Les activités intérieures reprendront le 19 septembre

### Participation à Saint-Liboire en fête

Le comité des aînés désire participer à cette activité. À 13h00, un tournoi de pétanque atout y sera organisé. On vous attend en grand nombre! Venez relever le défi!

### Les voyages 2025

Voici la programmation :

Le 20 mai : spectacle d'André-Philippe Gagnon à la salle Albert-Rousseau + souper

Le 29 juin : comédie musicale Chicago avec Véronic Dicaire à l'Espace Saint-Denis

Le 18 juillet : spectacle du cirque du soleil au théâtre Cogeco à Trois-Rivières

Les 6-7 août : La Fabuleuse histoire d'un royaume et le village historique de Val-Jalbert

Les 28-29-30 septembre : Un séjour à l'Auberge de la Montagne coupée

Pour informations :

Les responsables sont Jocelyne St-Georges et Pierre Heine au 450-793-4535

Leurs collaborateurs : Denise Heine et Réjean Dufresne au 450-793-2396

### Dates à inscrire à votre agenda

Le 21 juin, à 13h00 : activité proposée par les aînés à Saint-Liboire en fête

Le 16 août, à 11h30, au Parc des bénévoles : dîner annuel de l'amitié

Le 30 novembre, à 11h30 : dîner de Noël de la Fadoq Saint-Liboire

Votre comité des aînés :

Yves Winter, Yves Taillon, Marie-Josée Deaudelin,  
Pierre Heine, Denis Chabot, Georgette Meunier, Denise Heine



# Fabrique de la paroisse de Saint-Liboire Et le comité de pastorale paroissial



**Dimanche 11 mai, fête des mères**

Nous soulignerons la fête des mères lors de la messe de 10h00. Bienvenue à tous!



**Mois de Marie, en mai** Tous les jeudis de mai (le 1er, 8, 15, 22 et 29), nous réciterons le chapelet à 19h00. Comme dans le passé, il est possible de se déplacer, voir le feuillet paroissial pour les détails. Réservez dès maintenant vos jeudis soir! Nous prions aussi Marie, notre maman du ciel, lors de la messe dominicale. Pour ceux qui aime prier à la maison, nous vous proposons une neuvaine sur «Marie qui défait les nœuds», les copies seront disponibles à l'église (près du feuillet paroissial). Finalement, pour le secteur sud, une messe mariale sera célébrée le dimanche 25 mai 10h00, à St-Éphrem d'Upton.



**Confirmation des jeunes le dimanche 25 mai à 14h00, à St-Valérien**

Une célébration toute spéciale pour la confirmation de nos jeunes (paroisses St-Liboire, St-Éphrem et St-Valérien), avec la présence de Serge Pelletier, vicaire général. Il y aura de très beaux chants, la chorale de St-Liboire sera sur place. Venez célébrer avec nous!



**Félicitations aux jeunes ayant fait leur première communion**

Dimanche le 27 avril, lors de la messe de 10h00, les jeunes du parcours 3 ont fait leur première communion. Félicitations! Merci aux catéchètes et aux parents qui ont accompagné les jeunes dans leur cheminement spirituel.



**Prière à l'Esprit Saint** (Pentecôte, dimanche le 3 juin 2025)



Toi qui nous donnes sans cesse ton Esprit Saint, apprends-nous à chercher ce qui est le meilleur pour vivre sans cesse de ton mystère. Que descende sur nous la force de ton Esprit Saint pour que nous puissions discerner ta volonté et l'accomplir tout au long de notre vie. Que ton Esprit habite nos cœurs et fasse de nous une demeure de prière et de louange.

Accorde à notre communauté rassemblée par ton Esprit de se dévouer de tout cœur à ton service et d'être unie dans l'accomplissement de ta volonté.

Que ton Esprit nous transforme par ses dons et change notre cœur en un cœur que tu aimes, parfaitement accordé à ta volonté. **Amen.**



*Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers »*  
Upton  
St-Valérien-de-Milton  
St-Liboire

*Lundi 26 mai, 19 h 15 au 885 rue Lanoie, Upton*



La Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » (SHELTC) recevra le lundi 25 mars 2024 Normand Fleury, technicien en horticulture et arboriculture qui cumule plusieurs années d'expériences au jardin botanique de Montréal et à la Ville de Montréal.

Quel arbre planter sur ma propriété pour augmenter sa valeur et obtenir des bienfaits? Comment le planter et l'entretenir?

Vous aurez réponse à toutes vos questions sur ses végétaux remarquables.

Le sujet de cette conférence présentée à 19h15: *Bienfaits des arbres*



Lieu : 885 rue Lanoie, Upton (centre communautaire)

Coût : gratuit pour les membres et 7,00\$ pour les non-membres

Francine Laliberté, publiciste

SHELTC



*L'environnement  
notre passion!*

3<sup>e</sup> édition

# TOURNOI DE GOLF



DE L'ÉCOLE HENRI-BACHAND

Au profit du programme *Initiation sport-réussite éducative*

**HORAIRE DE LA JOURNÉE**

**VENDREDI 22 AOÛT 2025**

**AU CLUB DE GOLF ACTON VALE**

**QUATUOR 680\$**

GOLF / JEUX  
VOITURETTE  
SOUPER

GOLF SEULEMENT (QUATUOR) : **480 \$**

SOUPER SEULEMENT : **80\$**

11H00

INSCRIPTION

12H00

DÉPART SIMULTANÉ/FORMULE VEGAS

18H30

COCKTAIL/SOUPER FORMULE BUFFET

**DANIEL LUSSIER À L'ANIMATION !**

Pour inscription et/ou commandite :  
veuillez remplir le formulaire  
FORMS avec ce code QR.



Pour informations : [aurelie.deslandes@cssh.gouv.qc.ca](mailto:aurelie.deslandes@cssh.gouv.qc.ca)

**Date limite d'inscription : 6 juin 2025**



constructions

**DESLANDES**

*fier commanditaire officiel*

# Plan de commandite 3e édition

Platine  
1500 \$

*Les élèves et le comité organisateur vous remercient sincèrement de votre générosité !*

Or  
1000 \$

Argent  
750 \$

Bronze  
500 \$

## Commanditaire du cocktail (2)

- Logo sur le bar pendant le cocktail et sur le billet souper

## Commanditaire du vin (2)

- Étiquette sur les bouteilles de vin et sur le billet souper

## Commanditaire du souper (2)

- Affiche dans la salle et sur le billet souper

Logo sur l'affiche des commanditaires

Logo sur le menu aux tables

Remerciements sur l'écran au souper dans la catégorie Platine

Visibilité dans les médias sociaux dès la réception du paiement.

## Commanditaire des voiturettes (1)

- Logo dans les voiturettes

## Commanditaire de l'animation/ DJ (1)

- Affiche Coroplast devant le DJ

Logo sur l'affiche des commanditaires

Logo sur l'affiche aux tables

Remerciements sur l'écran au souper dans la catégorie Or

Visibilité dans les médias sociaux dès la réception du paiement.

## Commanditaire d'un trou animé (8)

- Animation d'un trou avec votre tente promotionnelle. Veuillez communiquer avec nous le scénario de votre animation avant le 6 juin.
- Possibilité qu'on l'anime pour vous !

Logo sur l'affiche des commanditaires et sur le menu aux tables

Remerciements sur l'écran au souper dans la catégorie Argent

Visibilité dans les médias sociaux dès la réception du paiement.

## Commanditaire d'un tertre de départ

- Votre affiche sur le parcours (À apporter à l'école avant le 6 juin)

Remerciements sur l'écran au souper dans la catégorie Bronze

Visibilité dans les médias sociaux dès la réception du paiement.

**Il y a possibilité d'offrir un don ou des prix de la valeur de votre choix !**

**Premier arrivé, premier servi. Réservez votre commandite en complétant le FORMS via ce code QR :**

**Pour informations : [Aurelie.Deslandes@cssh.gouv.qc.ca](mailto:Aurelie.Deslandes@cssh.gouv.qc.ca)**

Votre logo (format JPEG), votre affiche promotionnelle et les prix devront être acheminés à Aurélie Deslandes avant le 6 juin 2025.

Chèque libellé à l'ordre de : CSSH – École Henri-Bachand

Si vous désirez offrir un don (sans publicité), vous recevrez un reçu d'impôt.





## Feux à l'extérieur

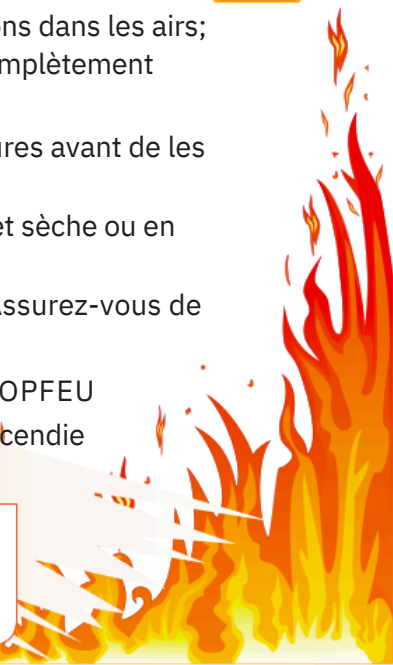
Voici quelques consignes à respecter avant de démarrer un feu :

- Utiliser un foyer constitué de matériaux non combustibles (pierre, acier, métal, etc.);
- Laisser un espace libre et bien dégagé autour du feu;
- Utiliser un pare-étincelles pour éviter l'éparpillement de tisons dans les airs;
- Demeurer sur place lorsque le feu est allumé et l'éteindre complètement avant de quitter;
- Toujours laisser les cendres refroidir un minimum de 12 heures avant de les retirer. Ne jamais les jeter immédiatement;
- Éviter tout feu extérieur lorsque la température est chaude et sèche ou en période de canicule.

Soyez également prudents avec les mégots de cigarette. Assurez-vous de bien les éteindre et de les jeter dans un endroit approprié.

Nous vous recommandons de consulter le site de la SOPFEU (<https://sopfeu.qc.ca>) pour connaître l'indice de danger d'incendie ou les restrictions en vigueur dans votre région.

Service de prévention incendie • MRC des Maskoutains  
Marie-Eve Leduc, T.P.I. Préventionniste - 450 774-3141,  
poste 3127 [prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca](mailto:prevention.incendie@mrcdesmaskoutains.ca)



## VENDEZ AVEC PROPRIO DIRECT AGENCE IMMOBILIÈRE



Vous désirez vendre  
rapidement ? Sans  
problèmes ? Prenez  
rendez-vous



COMMISSION  
À PARTIR DE  
3%

 **ProprioDirect**  
AGENCE IMMOBILIÈRE



450-502-2859

Caroimmolavoie  
@hotmail.com

[Propriodirect.com/courtier/caroleanne-lavoie](https://Propriodirect.com/courtier/caroleanne-lavoie)

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC DES MASKOUTAINS  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 8 avril 2025 à 19 h à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter.

Est également présent Monsieur Sylvain Laplante, directeur général adjoint.

**Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 mars 2025 soit adopté tel que soumis.

**Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance extraordinaire du 17 mars 2025 soit adopté tel que soumis.

**Adoption des comptes payés**

Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de mars 2025 totalisant la somme de 57 686.89\$, en plus des salaires versés au montant de 76 757.45 \$ et d'en ratifier le paiement.

La liste complète des comptes payés est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

**Adoption des comptes à payer**

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée et que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 114 300.98 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

La liste complète des comptes à payer est disponible dans le procès-verbal publié sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

**Adoption du règlement 384-25, modifiant la tarification des services municipaux**

Le règlement 384-25 est disponible sur notre site internet au [www.st-liboire.ca](http://www.st-liboire.ca) ou au bureau municipal.

**Abroger le règlement 386-25 concernant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc sur les rues Morin et Deslauriers, autorisant un emprunt au montant total de 3 156 300\$**

Considérant la recommandation déposée par le MAMH dans ce dossier d'emprunt;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'abroger le règlement numéro 386-25.

**Modification de la résolution 2025-04-37 concernant le mandat pour les services en ressources humaines**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a octroyé le mandat de service des ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM afin qu'ils la conseillent et l'appuient, le cas échéant, en matière de ressources humaines et relations du travail, et ce, aux tarifs horaires alors en vigueur avec une dépense maximale de 30 000\$ avant les taxes, en février dernier ;

Considérant l'ampleur du mandat octroyé, la municipalité souhaite abroger le montant maximal proposé pour cette ressource ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Liboire abroge le montant maximal de 30 000\$ avant les taxes pour les services en ressources humaines et relations du travail ainsi que les Services juridiques FQM et de payer selon les besoins à l'étude.

**Présentation de soumissions pour la refonte du site internet de la Municipalité**

Considérant que la Municipalité souhaite offrir un site internet qui répond mieux aux besoins de ces citoyens;

Considérant que trois soumissions ont été demandées;

Considérant les différentes propositions et options présentées par les soumissionnaires;

En conséquence, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater ADN Communication pour la refonte de son site internet et d'y autoriser les différentes options proposées dans la soumission.

### **Autorisation de formation coordonnateur municipal du plan de mesure d'urgence**

Considérant que la MRC a sollicité des formateurs agréés par le gouvernement du Québec afin d'offrir une formation ciblée portant sur les rôles et responsabilités lors de la mise en place de mesures d'urgence;

Considérant que les coûts de la formation sont divisés avec les autres municipalités participantes;

En conséquence, Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que la Municipalité de Saint-Liboire envoie son coordonnateur des mesures d'urgence à la formation proposée par la MRC et en acquitte le paiement.

### **Autorisation de replantation – Projet Saint-Liboire 2018 – COOP Arbre Évolution**

Considérant que la Municipalité a autorisé un projet en 2018, via la résolution 2018-10-233, concernant la plantation d'arbre dans un projet de reboisement avec la COOP Arbre Évolution;

Considérant que lors d'une visite de suivi, Arbre Évolution a constaté que sur 232 arbres initialement plantés, 156 ont survécu, amenant un taux de survie de 67%. Puisque le pourcentage de survie est en deçà de 80%, une replantation de 76 arbres devra être faite

Considérant l'offre reçue d'Arbre-Évolution, Coop de Solidarité afin d'organiser une replantation au printemps ou à l'automne 2025 ;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'arbres selon la soumission 82 d'Arbre-Évolution, Coop de Solidarité totalisant la somme maximale d'environ 1 800 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement. À noter que des bénévoles seront sollicités afin d'aider à effectuer la plantation d'arbres.

### **Autorisation pour la mission de procédures convenues - PRABAM**

Considérant que la Municipalité a effectué une demande de subvention gouvernementale dans le cadre de la construction de son entrepôt à sel;

Considérant que le document de la mission de procédures convenues fait partie des documents demandés dans le cadre de la subvention PRABAM ;

Considérant l'offre reçue de Monsieur Danny Coderre;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'octroyer le contrat de rédaction de la mission de procédures convenues à Danny Coderre.

### **Achat ordinateur portable**

Considérant qu'une demande a été présentée afin d'avoir accès à un portable au garage municipal ;

Considérant la soumission reçue de NLSone;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat d'un portable pour le garage municipal.

### **Travaux visés par la reddition de comptes du PAVL entérinés et confirmés par la Municipalité**

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a pris connaissance des modalités d'application dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire doit respecter les modalités qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale;

Considérant que les travaux ont été complétés en date du mois de décembre 2024;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

QUE le conseil municipal de Saint-Liboire entérine et confirme la réalisation des travaux visés dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

### **Modification contrat de travail directeur général adjoint**

Considérant que la demande de modification de ses conditions de travail présenté par Monsieur Sylvain Laplante;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser les modifications au contrat de travail de Monsieur Sylvain Laplante selon la proposition donnée.

## Démission d'un pompier

Considérant le dépôt de la lettre de démission de Monsieur Clovis Provencher à titre de pompier volontaire du Service incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la démission de Monsieur Clovis Provencher à titre de pompier volontaire du Service incendie de Saint-Liboire, qui sera effective le 3 mars 2025.

## Congé sabbatique pour un pompier

Considérant le dépôt de la lettre de Monsieur Dominic Fortier, pompier volontaire du Service incendie de Saint-Liboire, demandant un congé sabbatique d'une année pour des raisons familiales;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accorder un congé sabbatique à Monsieur Dominic Fortier, pompier volontaire du Service incendie de Saint-Liboire à partir du 16 mars 2025.

## Autorisation d'adhésion membre de l'AGSIQ pour un pompier

Considérant la demande d'adhésion à l'AGSIQ de Mario Daviau à titre de pompier volontaire du Service incendie de Saint-Liboire;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents :

-d'autoriser l'adhésion de Monsieur Mario Daviau et d'en acquitter les frais.

## Discussion salaire pompier recrú

Considérant qu'il n'y a présentement pas d'échelle salariale établie pour les pompiers recrú;

Considérant l'embauche de deux pompiers recrú, le service incendie propose de statuer sur un salaire de 20% de moins que le salaire pompier volontaire, et ce, jusqu'à ce que les recrú aient complété leur formation;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'établir un salaire pour les pompiers recrú selon un écart de 20% du salaire régulier.

## Autorisation d'inscription au congrès de l'AGSIQ pour les matricules 125 et 126

Considérant les demandes de Monsieur Jean-François Demers (125) et Monsieur Mario Daviau (126), de participer au congrès de l'AGSIQ 2025;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'inscription au congrès ainsi que les dépenses engendrées sous présentation.

## Mandat pour la préparation d'une entente en gestion incendie en cas d'absence

Considérant qu'il peut arriver que lors d'une urgence, le service ne soit pas en mesure de gérer l'intervention;

Considérant qu'une procédure légale pourrait être mise sur pied afin d'éviter tout ambiguïté;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater Monsieur Jean-François Demers pour la préparation d'une entente de gestion incendie en cas d'absence.

## Ajout de signalisation à l'intersection Saint-Patrice et Codère

Considérant les recommandations émises par le CCR;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'ajouter un panneau de signalisation d'arrêt à l'intersection Saint-Patrice et Codère.

## Autorisation pour service d'accompagnement pour le programme d'aide financière

Considérant que des travaux sont visés sur le 7<sup>e</sup> rang et que ceux-ci peuvent faire partie d'une subvention gouvernementale pour couvrir certains frais des travaux;

Considérant que nous avons une offre de service pour l'accompagnement dans ce dossier;

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la soumission 00819 de Techni-Consultant inc.

## **PIIA: 68, rue Parent**

Considérant que la demande a été déposée le 17 février 2025 par le propriétaire du 68 rue Parent;

Considérant que la demande d'un permis de rénovation pour le changement des fenêtres pour une propriété située dans le noyau villageois est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 367-23;

Considérant que les nouvelles fenêtres seront de la même couleur que les fenêtres d'origine;

Considérant que les nouvelles fenêtres seront des mêmes dimensions que les fenêtres d'origine;

Considérant qu'aucune autre caractéristique architecturale ou élément du bâtiment n'est affecté par les rénovations;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Serge Desjardins et résolu à l'unanimité des conseillers présents, suivant la recommandation du ccu:

D'autoriser la demande de permis de rénovation pour le changement des fenêtres pour l'habitation unifamiliale isolée située au 68 rue Parent, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

## **Demande de dérogation mineure : 60, rue Dion**

Considérant que la demande de dérogation mineure a été déposée le 5 février 2025;

Considérant que la superficie du bâtiment accessoire après son agrandissement serait supérieure à la superficie totale permise par le règlement de zonage 370-23;

Considérant que l'agrandissement du garage ne porterait pas atteinte à la jouissance du droit de propriété des propriétaires des immeubles voisins;

Considérant que la dérogation mineure respecte les objectifs du plan d'urbanisme;

Considérant que la demande ne porte pas atteinte à la sécurité du public ou à la qualité de l'environnement;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents, suivant la recommandation du ccu:

D'autoriser la demande de dérogation mineure afin de permettre de dépasser la superficie maximale des bâtiments accessoires. Telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

## **Autorisation lotissement et frais de parc – lot 6 678 609 & 6 678 610**

Considérant le plan de remplacement du lot 6 583 881 créant les lots 6 678 609 et 6 678 610 du cadastre du Québec, propriétés sises sur la rue Deslauriers, reçue en date du 13 novembre 2024;

Considérant qu'une décision doit être prise par le conseil municipal sur la compensation des fins de parcs, terrains de jeux ou espaces naturels selon le Règlement numéro 364-23 sur le lotissement.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de facturer la somme de 6 710.00 \$ représentant 10 % de la valeur inscrite au rôle d'évaluation pour la création des nouveaux lots 6 678 609 et 6 678 610 du cadastre du Québec.

## **Modification du calendrier de rencontre du Comité consultatif d'urbanisme**

Considérant que les dates des séances du CCU ont été modifiées, passant du 2e jeudi de chaque mois, au dernier jeudi de chaque mois. Cette modification entrera en vigueur à partir du 27 mars.

Considérant que cette modification permettra aux dossiers relatifs au règlement 367-23 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale de respecter plus facilement le délai de 60 jours entre le dépôt des dossiers et la réception de la résolution par le demandant. Puisqu'ils pourront être présentés à la séance du conseil du mois suivant. Les dossiers relatifs à des dérogations mineures ne seront pas présentés aux séances du conseil municipal du mois suivant afin de respecter le délai de 14 jours entre l'affichage de l'avis public et la séance du conseil municipal.

En conséquence, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents, suivant la recommandation du ccu:

D'autoriser la modification du calendrier des rencontres du Comité consultatif d'urbanisme afin d'accélérer le délai de réponse pour les dossiers assujettis au plan d'implantation et d'intégration architectural.

### Autorisation de dépense Saint-Liboire en Fête

il est résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater « Virginie Tétreault – Maquillage de fantaisie » pour les services de maquillage au coût de 450.00\$, dans le cadre de Saint-Liboire en Fête qui se tiendra le 21 juin 2025.

### RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Marie-Josée Deaudelin : CCR – Comité des Aînés – Rencontre des organismes

Monsieur Jean-François Chagnon : RIAM

Monsieur Claude Vadnais : -

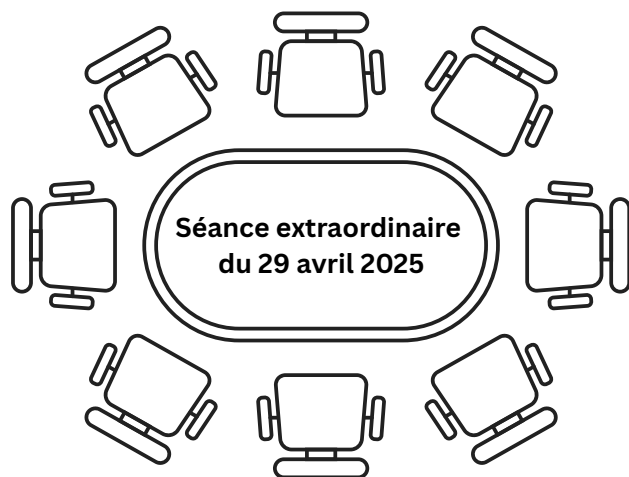
Monsieur Yves Taillon : Comité des Aînés – CCU – Comité du Bassin Versant Vandal

Monsieur Serge Desjardins : CCU – CCR – Comité des Loisirs

Madame Martine Bachand : Comité École – Bibliothèque - Comité des Aînés – St-Liboire en Fêtes

Monsieur le Maire, Yves Winter : CCR – Comité des Aînés – Rencontre des organismes - Réunion à la MRC - Rencontre avec Tommy Jodoin de Saint-Hyacinthe Technopole - Dîner de la FADOQ  
Réunion pour les Cours d'eau de la MRC – Consultation publique pour le PPCMOI - Comité des Aînés

*La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 12 mai 2025.*



### PROVINCE DE QUÉBEC MRC DES MASKOUTAINS MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 29 avril 2025 à 19 h 00 à la salle du conseil au 151, rue Gabriel, suite 102 à Saint-Liboire.

Étaient présents :

Mesdames les conseillères Marie-Josée Deaudelin et Martine Bachand.

Messieurs les conseillers Jean-François Chagnon, Claude Vadnais, Yves Taillon et Serge Desjardins formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Yves Winter. Est également présent Sylvain Laplante, directeur général adjoint

### Modification de la date de la séance du 13 mai 2025

Considérant que selon l'article 319 de la Loi sur les cités et les villes, Le conseil peut décider qu'une séance ordinaire débutera au jour et à l'heure qu'il précise plutôt que conformément au calendrier;

Considérant l'article 320 de la Loi sur les cités et les villes, un avis public doit être déposé à l'égard de toute séance ordinaire dont le jour ou l'heure du début n'est pas celui que prévoit le calendrier;

Considérant qu'il y a eu demande pour déplacée la séance du 13 mai 2025 19h00 au lundi le 12 mai 2025;

Il est proposé par Serge Desjardins, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents de déplacer la date de la séance du conseil municipal de mai, au lundi 12 mai 2025, à 19h00 et d'en faire l'affichage selon les normes applicables.

## Modification du titre du directeur général adjoint

Considérant que le greffier-trésorier peut être absent ou empêché d'exercer ses fonctions;

Considérant que le conseil juge opportun de nommer un greffier-trésorier adjoint pour assurer la continuité des opérations administratives;

Il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand, que Sylvain Laplante, directeur général adjoint, soit également nommé à titre de greffier-trésorier adjoint de la Municipalité de Saint-Liboire, avec les pouvoirs et responsabilités associés à cette fonction, et ce, à compter du 30 avril 2025.

## Autorisation de signature

Considérant que les points de la résolution 2024-09-234 ont tous été respectés.

Considérant que la municipalité doit signer les documents à l'entente de cautionnement du prêt des Loisirs de St-Liboire auprès de l'institution bancaire CIBC;

Il est donc proposé par Marie-Josée Deaudelin, et appuyé par Claude Vadnais et résolu, d'autoriser le directeur général, greffier trésorier ou en son absence le directeur général, greffier trésorier adjoint ainsi que le maire ou en son absence le maire suppléant à signer les documents relatifs au cautionnement du prêt des Loisirs de St-Liboire auprès de l'institutions bancaire CIBC;

Il est proposé par Serges Desjardins, appuyé par Yves Taillon, d'autoriser le directeur général adjoint, Monsieur Sylvain Laplante à signer l'entente en remplacement du directeur général.

### PIIA : 330, RUE GOSELIN

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins;

Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;

Considérant qu'en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Martine Bachand et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 024, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

### PIIA : 380, rue Gosselin

Considérant qu'une demande conforme aux règlements d'urbanisme a été déposée pour l'obtention d'un permis de construction d'une habitation unifamiliale isolée;

Considérant que la demande d'un permis de construction d'un nouveau bâtiment principal dans le périmètre urbain est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

Considérant que l'implantation du bâtiment principal projeté respecte en général l'alignement des bâtiments voisins;

Considérant que la volumétrie du bâtiment principal projeté est comparable à celle des bâtiments principaux avoisinants;

Considérant que le niveau du sol du terrain est comparable à celui des terrains voisins;

Considérant que l'aspect visuel des bâtiments principaux voisins est très diversifié;

Considérant que les caractéristiques architecturales du bâtiment principal projeté s'harmonisent bien avec celles des bâtiments principaux voisins;

Considérant que le projet s'adapte aux caractéristiques naturelles du terrain;

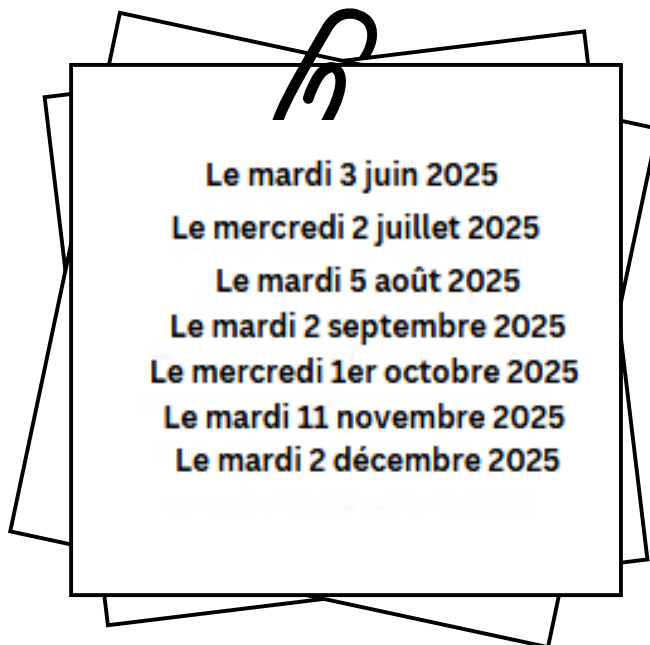
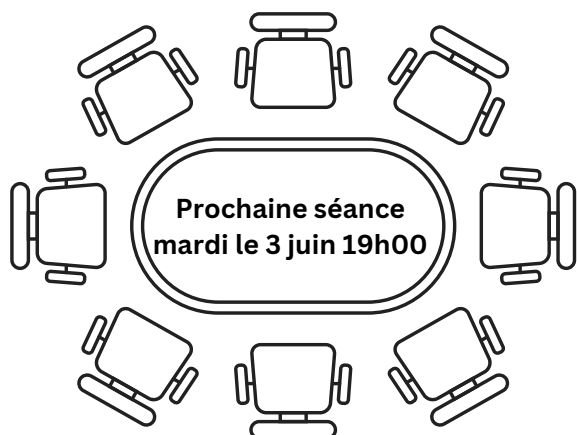
Considérant qu'en général, la hauteur de la construction projetée est comparable à celle des bâtiments voisins;

Considérant que l'implantation permet de minimiser autant que possible la coupe d'arbres matures;

Considérant que règle générale l'ensemble des objectifs et des critères d'évaluation identifiés à l'article 7 du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 367-23;

En conséquence, il est proposé par Yves Taillon, appuyé par Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la demande de permis de construction pour l'habitation unifamiliale isolée située sur le futur lot 6 631 019, assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale, telle que demandée par le propriétaire et présentée aux membres du comité consultatif en urbanisme, dans la mesure où l'ensemble de la demande reste conforme à l'évaluation faite par les membres du CCU.

*La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante : le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 12 mai 2025.*



# Saint-Liboire en fête

## le 21 juin 2025

Préparez-vous pour une journée de plaisir et de festivités à Saint-Liboire en fête le 21 juin prochain ! Une fois de plus, nous vous promettons une journée remplie de joie et de divertissement. Gardez cette date précieusement dans votre agenda !

De retour cette année : les jeux gonflables, le marché d'artisan, le délicieux souper méchoui, rallye vélo et bien plus encore.

Restez à l'affût pour la programmation complète qui sera bientôt dévoilée. Ne manquez pas cette occasion de célébrer ensemble et de créer des souvenirs inoubliables !

10H00

13h00

Bénévoles  
recherchés

pour les jeux gonflables

Tirage 1

15h00

Bénévoles  
recherchés

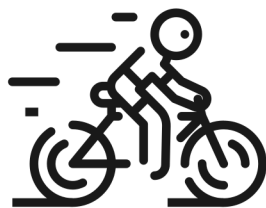
pour la vente du moitié-moitié

Tirage 2

20h00

Pour plus d'informations, communiquez avec nous sur la page facebook de Saint-Liboire en fête.

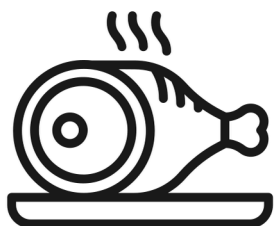
# Rallye vélo



Le rallye vélo revient avec une nouvelle formule : un parcours de 60 km pour les plus expérimentés et un rallye familial dans le village.

**Les formulaires d'inscription seront bientôt disponibles sur la page Facebook de Saint-Liboire en fête.**

**18h00**



# Souper Méchoui

Ne manquez pas notre délicieux souper méchoui porc et bœuf à 18h00 !

Procurez-vous dès maintenant vos billets auprès des membres du comité ou au bureau municipal de Saint-Liboire.

**0 à 4 ans : gratuit**  
**5 à 11 ans : 15 \$**  
**12 ans et plus : 27.50 \$**



Pour plus d'informations, communiquez avec nous sur la page facebook de Saint-Liboire en fête.